



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ANAH

Question écrite n° 23941

Texte de la question

Mme Odile Saugues souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur la situation de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH). En effet, alors que la crise du logement s'aggrave, en particulier dans les grandes agglomérations qui connaissent un marché très tendu, les participations budgétaires de l'État en faveur du logement enregistrent d'importantes diminutions, ainsi que la dotation des crédits d'investissements de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat. Il semble ainsi que l'ANAH n'ait perçu que 225 millions d'euros depuis le début de l'année, sur un budget initialement prévu de 453 millions d'euros pour 2003. Des décisions prises par le Gouvernement risquent d'aggraver cette situation, comme le fait d'assurer une partie du financement du programme de mise en sécurité des ascenseurs par le budget de l'ANAH. Elle lui demande donc de lui indiquer les mesures que le Gouvernement compte prendre pour maintenir un parc privé locatif abordable dans un contexte de « mal-logement ». Elle souhaite connaître ce qu'il compte faire pour augmenter la dotation nationale de l'ANAH et la part affectée au Puy-de-Dôme, afin que les propriétaires-bailleurs de ce département ne se heurtent pas à des refus de subventions, pourtant indispensables pour réaliser des travaux.

Texte de la réponse

Le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer, tout en prenant en compte les contraintes imposées par la nécessaire maîtrise budgétaire, s'attache à garder pour l'ANAH des moyens d'intervention suffisants. C'est ainsi qu'une délégation de crédits, complétant les quatre premières délégations, vient d'être effectuée, portant les moyens financiers actuels de l'agence à 413 millions d'euros en autorisation de programme. Ceux-ci ont été répartis immédiatement par la direction générale de l'agence dans les différentes délégations locales. La dotation déléguée pour 2003 au département du Puy-de-Dôme s'élevait début octobre 2003 à 3,19 millions d'euros, soit un chiffre très proche de ce qui avait été programmé en début d'année (3,5 millions d'euros). Dans ce contexte budgétaire, le Gouvernement, soucieux d'une bonne maîtrise des dépenses publiques, a souhaité que l'ANAH cible ses interventions sur les domaines qu'il juge prioritaires : lutte contre les logements insalubres, développement d'un parc privé à vocation sociale et prise en compte du développement durable. Les programmes d'actions pluriannuels qui ont été adoptés par les commissions d'amélioration de l'habitat de chaque département définissent, notamment sur la base de la circulaire de programmation de l'action et des crédits de l'ANAH pour 2003, les priorités applicables aux propriétaires occupants et aux propriétaires bailleurs en privilégiant les dossiers ayant un véritable effet de levier, c'est-à-dire ceux d'entre eux qui ne pourraient se réaliser sans l'aide de l'ANAH. Par ailleurs et de façon générale, les actions de réhabilitation sont encouragées grâce au bénéfice du taux réduit de TVA à 5,5 % pour les travaux d'entretien.

Données clés

Auteur : [Mme Odile Saugues](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23941

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 août 2003, page 6589

Réponse publiée le : 22 décembre 2003, page 9854